

ÉQUITÉ *pour* LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les étudiantes et étudiants internationaux en Ontario

Info-fiche | mai 2017

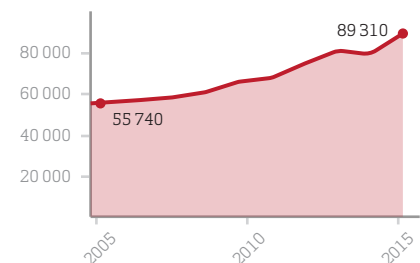
Reconnaissance des étudiantes et étudiants internationaux

Au cours des 15 dernières années, le gouvernement provincial a accordé beaucoup plus d'importance au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans nos collèges et universités. De 2005 à 2015 en Ontario, le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les collèges a augmenté de 27 pour cent, tandis qu'il a augmenté de 92 pour cent dans les universités.¹ En 2014, le gouvernement fédéral s'est fixé le but de doubler à environ 450 000 les inscriptions des étudiantes et étudiants internationaux au Canada. Aussi en 2014, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'accorder la priorité aux étudiantes et étudiants internationaux comme groupe d'immigrants potentiels afin d'atteindre ses objectifs de bâtir une société instruite, prospère et qualifiée. En 2015, les étudiantes et étudiants internationaux représentaient 82 pour cent du Programme ontarien des candidats à l'immigration.² Malgré cette hausse, les étudiantes et étudiants internationaux ne comptent que pour cinq pour cent des immigrantes

et immigrants qualifiés qui viennent en Ontario. En Ontario, les immigrantes et immigrants représentent 30 pour cent de la population active, et les pressions pour attirer en plus grand nombre des étudiantes et étudiants internationaux et pour augmenter le nombre de personnes admises dans le cadre du Programme ontarien des candidats à l'immigration reflètent la volonté de la province d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée et instruite.³

Les étudiantes et étudiants internationaux font partie intégrante des campus des collèges et des universités. Ils créent plus de diversité dans nos établissements et apportent une contribution inestimable à la communauté scolaire. Ils ont un poids économique considérable puisqu'ils contribuent tous les ans à l'économie de la province près de 4,4 milliards de dollars en frais de scolarité, en frais de subsistance de base et en dépenses de consommation.⁴ Les recettes fiscales annuelles pour ces dépenses

Nombre d'étudiantes et étudiants internationaux en Ontario



s'élèvent à un quart de milliard de dollars et ont contribué à la création d'environ 54 000 emplois sur le marché du travail de l'Ontario.⁵ Mais, malgré ces contributions importantes, les étudiantes et étudiants internationaux éprouvent des difficultés à poursuivre des études postsecondaires, à obtenir des soins de santé universels et à immigrer au Canada.

Les frais de scolarité

Les frais de scolarité que paient les étudiantes et étudiants de l'Ontario sont les plus élevés de tout le pays; mais ce fardeau financier est encore plus lourd pour les étudiantes et étudiants internationaux qui étudient dans cette province. Les étudiantes et étudiants internationaux du premier cycle et des cycles supérieurs paient, respectivement, 29 761 \$ et 20 673 \$, soit le triple et le double des frais de scolarité que paient les étudiantes et étudiants canadiens, respectivement 8 114 \$ et 9 416 \$.⁶ Pour certains programmes techniques ou de professions libérales, les étudiantes et étudiants internationaux doivent payer plus de 40 000 \$ par année en frais de scolarité.

On appelle « frais différentiels » les frais de scolarité plus élevés que paient les

étudiantes et étudiants internationaux en comparaison des étudiantes et étudiants canadiens. Les hausses des frais de scolarité sont le résultat du désinvestissement des gouvernements provinciaux successifs dans l'éducation postsecondaire publique. Une des conséquences de ce désinvestissement est que les établissements d'enseignement adoptent les frais différentiels comme stratégie pour générer des revenus. Les établissements d'enseignement et le gouvernement considèrent les étudiantes et étudiants internationaux comme une source de revenus garantis et à faible risque parce qu'ils ont moins d'influence politique directe au Canada.

Le gouvernement provincial régleme les frais de scolarité en Ontario. En décembre

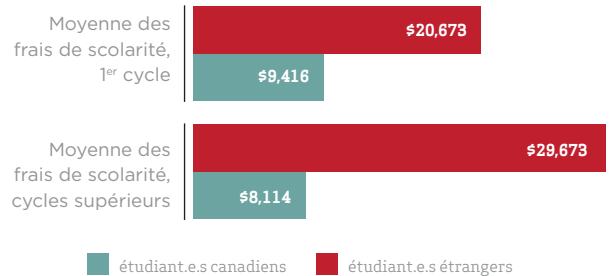
2016, le gouvernement a continué d'élargir le cadre pour les frais de scolarité qui autorise des hausses des frais de scolarité de trois à cinq pour cent par année. Malheureusement, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux ne sont pas réglementés par ce cadre. Ils ne sont pas réglementés depuis 1996, lorsque le gouvernement provincial a cessé de donner des fonds aux établissements pour ces étudiantes et étudiants.⁷ Les établissements peuvent donc augmenter les frais de scolarité à leur guise et, dans certains cas, les hausses peuvent atteindre 50 pour cent en une seule année.⁸

Frais différentiels : injustice et manque de vision

Parce que les frais de scolarité sont si élevés, les collèges et les universités sont hors de la portée d'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux issus de familles dont le revenu est faible à moyen qui voudraient étudier en Ontario. Dans de nombreux cas, les frais de scolarité exigés des étudiantes et étudiants internationaux dans les universités de l'Ontario dépassent le salaire annuel moyen de la majorité des familles dans certains pays. La hausse constante des frais de scolarité a créé un système où seuls les plus riches peuvent payer, et seul un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants dont le revenu est faible à moyen peut obtenir de l'aide financière pour poursuivre une éducation postsecondaire dans la province. Dans de nombreux cas, les étudiantes et étudiants internationaux doivent avoir recours à des prêts privés énormes pour financer leurs études collégiales ou universitaires, parce qu'ils ne sont pas admissibles à la plupart des programmes d'aide gouvernementale. Leur planification financière est aussi plus difficile d'une année à l'autre en raison de la fluctuation des devises et des incertitudes concernant les hausses annuelles des frais de scolarité.

Les frais de scolarité différentiels risquent de faire disparaître les avantages intellectuels, culturels et sociaux qu'apporte une population étudiante internationale à nos campus. En permettant la hausse vertigineuse des frais de scolarité, la province laisse supposer que les établissements ne veulent que les plus riches au lieu des meilleurs et des plus brillants, parmi les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs qui veulent étudier et vivre en Ontario. Les étudiantes et étudiants internationaux de tous les cycles en Ontario paient plus que dans toutes les autres provinces – près de quatre fois plus qu'en Saskatchewan et près de six fois plus qu'à Terre-Neuve-et-Labrador.⁹ L'Ontario doit changer cette tendance, car les étudiantes et étudiants choisissent des provinces autres que l'Ontario pour étudier.

Jusqu'à récemment, les effets néfastes des frais de scolarité excessifs étaient amplifiés par des règlements interdisant aux



étudiantes et étudiants internationaux de travailler pendant leurs études au Canada. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a exercé des pressions et a réussi à faire éliminer ces restrictions, et un programme de permis de travail a été introduit en 2007 permettant aux étudiantes et étudiants internationaux d'obtenir un permis pour travailler hors campus. En 2014, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures qui donneraient plus de flexibilité aux étudiantes et étudiants internationaux qui fréquentent un établissement postsecondaire public et qui veulent travailler à l'extérieur du campus, entre autres, en supprimant l'exigence d'obtenir un permis de travail étudiant.¹⁰

Les soins de santé

En 1994, le gouvernement de l'Ontario a retiré l'admissibilité des étudiantes et étudiants internationaux à l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP). Maintenant, les étudiantes et étudiants internationaux doivent souscrire à une assurance maladie privée par l'entremise du Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU), au coût de 600 à 2 000 \$ par an.¹¹ Ce régime d'assurance maladie à but lucratif offre une couverture limitée qui n'est pas universellement acceptée par les médecins, les hôpitaux et les cliniques de l'Ontario. Ceux qui étudient dans les collèges doivent aussi souscrire à une assurance maladie privée obligatoire qui n'est pas toujours acceptée par les fournisseurs de soins de santé. Le Régime de soins médicaux des collèges (RSMC) est un régime comparable au RAMU. À l'heure actuelle, tous les collèges et toutes les universités privées utilisent d'autres régimes d'assurance maladie déterminés par l'établissement et les prix ne sont pas indiqués en ligne. Par conséquent, les étudiantes et étudiants internationaux sont non seulement motivés à faire leurs études ailleurs où les frais de scolarité sont moins élevés; mais dans d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau Brunswick, ils ont aussi droit au régime provincial d'assurance maladie.

Vers un accès équitable et sans restrictions pour les étudiantes et étudiants internationaux

Le rétablissement du financement pour l'enseignement postsecondaire public en Ontario réduirait les motifs qui poussent les collèges et universités à compter sur les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux pour générer leurs revenus. La réduction de ces frais de scolarité faciliterait l'accès et attirerait une plus grande diversité d'étudiantes et d'étudiants internationaux vers les collèges et universités de l'Ontario. L'élimination d'autres obstacles auxquels ils font face, par exemple, en permettant plus de flexibilité de travail à l'extérieur des campus et un meilleur accès aux soins de santé, devrait aussi faire partie des éléments clés de la politique sur l'éducation postsecondaire et l'immigration. En adoptant toutes ces mesures, l'Ontario deviendrait une province plus équitable pour les étudiantes et étudiants internationaux. Il augmenterait ainsi en nombre et en diversité sa main-d'œuvre qualifiée et renforcerait son économie.

1. Statistique Canada. « Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant, pays de citoyenneté et sexe », Tableau 477-0031, 2016.
 2. Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, « Former la main-d'œuvre de demain : Une responsabilité partagée », 2016.
 3. Gouvernement de l'Ontario. Ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international, Table ministérielle avec les employeurs, 2014.
 4. Gouvernement du Canada. Affaires mondiales Canada, « Impact économique de l'éducation internationale au Canada », 2016.
 5. Gouvernement du Canada. Affaires mondiales Canada, « Impact économique de l'éducation internationale au Canada », 2016.
 6. Statistique Canada. « Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'étude », Tableau 477-0077; les données excluent les frais de scolarité pour les programmes de dentisterie, de médecine et de pharmacie ainsi que pour les programmes de maîtrise en administration des affaires, 2016.
 7. Gouvernement de l'Ontario. Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, « Perspectives d'avenir des collèges et des universités de l'Ontario », 1996.
 8. York University Graduate Students' Association. Close the Gap on Differential Tuition Fees (2014).
 9. Statistique Canada. « Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'étude », Tableau 477-0077, 2016.
 10. Gouvernement du Canada. Avis - Version définitive des nouvelles dispositions réglementaires sur les étudiants étrangers (2014).
 11. Régime d'assurance maladie universitaire. Tableau des primes du RAMU en vigueur du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.